
COMPTEUR CMOD

Déclaration CFTC au Comité Social Economique du 18 décembre 2020

L'année 2020 restera une année inédite avec une pandémie qui restera dans l'histoire. Dramatique d'un point de vue sanitaire et sociale, cette crise est également économique et force est de constater que cela est vécu de manière différente dans les entreprises.

C'est également le cas entre les sites d'une même entreprise, si nous comparons notre site de Metz avec un site terminal comme Poissy ou Mulhouse par exemple.

Les salariés de notre site ont eu une force d'adaptation à toutes les organisations mises en place depuis le mois de mars, il faut le reconnaître. Dès le début d'année 2021, le site de Metz va continuer le rythme effréné des séances supplémentaires.

A ce titre, nous pensons que notre site se retrouve pleinement dans le cadre du chapitre 1.1 de l'accord NEC lié à la modulation qui précise que :

« Dans l'hypothèse où un établissement viendrait à connaître une suractivité pendant plusieurs mois se traduisant par le recours à un nombre important de séances supplémentaires ou d'allongements d'horaire, la Direction locale réunira les OS pour échanger sur cette situation, les perspectives futures et les solutions envisageables »

C'est donc légitimement et conformément à l'esprit de co-construction de cet accord que nous vous demandons que dès la rentrée 2021, une séance sur deux soit traitées en H+ individuelles.

Metz, le 18 décembre 2020

Votre Confiance est notre Force Vos conditions de Travail notre Combat

- ⇒ Rejoignez-nous sur : Notre site « cftcpsametz.fr » ou sur Facebook « [Cftc Psa Metz](#) »
- ⇒ Contactez-nous sur : cftcpsametz@gmail.com
- ⇒ Téléphone : **06 73 46 56 06**